



Sommaire

La Cartovégétation, une réponse au ZAN ?	1
Projet de traitement par osmose inverse porté par le SEDIF : FNE-GPS à l'initiative d'une réunion publique sur le territoire	2
Stratégie agricole et alimentaire de Grand Paris Sud, un labyrinthe ?	4
Cirque naturel de l'Essonne : biodiversité en danger !	5
Qui sommes-nous ?	6
Évènement	7

La Cartovégétation, une réponse au ZAN ?

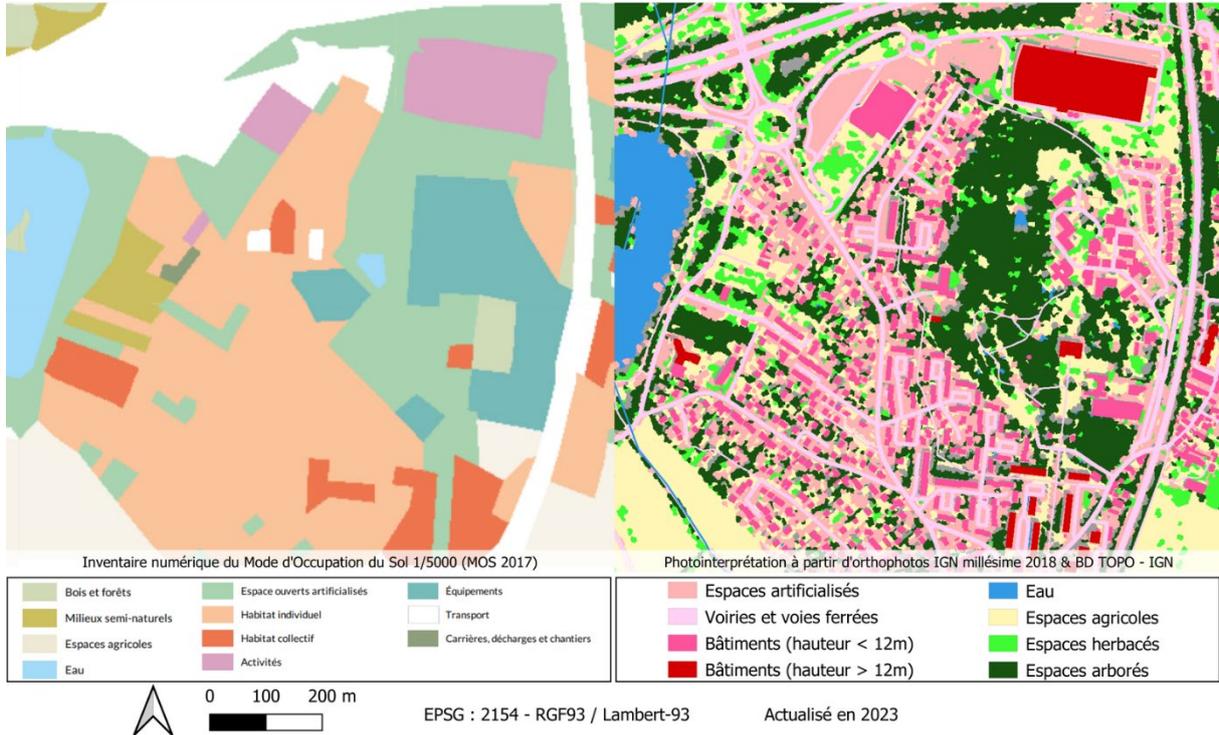
En Ile-de-France, plusieurs travaux ont permis de disposer de cartes de paysages. Le Mode d'Occupation du Sol (MOS), produit par l'Institut Paris Région, couvre la région avec une résolution au pas de 25 m. C'est à partir de celui-ci que sont élaborés les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

La Cartovégétation, élaborée en partenariat avec FNE-IDF, a pour objectif de produire des cartes des paysages plus précises qui utilise les photographies aériennes ou orthophotos de l'IGN (Institut National de l'information Géographique et forestière) au pas de 20 cm. Centrées sur la végétation elles permettent de mesurer dans le temps les espaces agricoles, forestiers et naturels. En outre, ces cartes font ressortir des zones à protéger ou à renaturer par l'identification, notamment, de corridors écologiques destinés à une meilleure protection de la faune.

Ce travail, lié à l'élaboration des documents d'urbanisme, constitue une avancée spectaculaire pour la protection de la biodiversité et devrait répondre à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), actuellement source de débats contradictoires au sein des collectivités locales.

Vous trouverez la genèse complète du projet en Essonne dans le document :

<http://ene91.fr/wp-content/uploads/2013/09/Plaqueette-num%C3%A9rique-Carte-des-Paysages-de-l'Essonne-2-1.pdf>



Projet de traitement par osmose inverse porté par le SEDIF : FNE-GPS à l'initiative d'une réunion publique sur le territoire

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé d'organiser entre avril et juillet 2023 un débat public sur le projet du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) d'installer une technique de traitement de l'eau potable par filtration membranaire, pour la production d'eau potable de plus de 4 millions de franciliens et franciliennes. Le projet concernait les principales usines du SEDIF, situées à Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise.

Dans ce cadre, un débat « auto porté » était organisé par France Nature Environnement-Grand Paris Sud (FNE-GPS), le 28 juin 2023, au Millénaire à Savigny-le-Temple

Pour mémoire, un premier projet pilote de traitement par osmose inversée, dit d'Arvigny, à Savigny-le-Temple, avait été mis en enquête publique en 2021, puis abandonné par le SEDIF, suite aux nombreuses critiques, dont celle de FNE Seine et Marne.

Etaient invités à intervenir en ouverture de séance, ce 28 juin :

- Nathalie Durand, représentante de la CNDP
- Le SEDIF avait décliné l'invitation. La vidéo du SEDIF présentant son projet a été projetée à l'assistance
- Jean-Pierre Moulin, vice-président de FNE IDF
- Joël Josso, secrétaire de la Coordination Eau IDF
- Michel Bisson, président de l'agglomération Grand Paris Sud

(Olivier Faure, député de la 11^{ème} circonscription de Seine et Marne était présent)

Le débat s'est ensuite ouvert avec les participants dans la salle. La séance a duré de 20h30 à 22h30.
Extraits du verbatim :

- L'eau potable est considérée par les participants comme un bien public, voire un bien commun, qui nécessite donc un service public de l'eau conforme à l'intérêt général.
- L'amélioration de la qualité de l'eau distribuée est donc un objectif partagé.
- Il est préférable d'agir en priorité sur la qualité des eaux captées avant traitement, en cherchant des solutions pour réduire les pollutions « à la source ».
- Le projet du SEDIF n'est pas centré sur la prévention de la pollution, mais sur la réparation par traitement des eaux polluées captées.
- Le service de l'eau potable en Ile de France doit être débattu dans toutes ses dimensions. Le débat sur le projet du SEDIF, supervisé par la CNDP, est une première forme de concertation nécessaire, mais il faut élargir le débat sur la pertinence des nouvelles normes qu'induit ce projet.
- Les participants retiennent l'idée d'un « Grenelle de l'eau » en Ile-de-France, réunissant les producteurs d'eau du bassin de Seine-Normandie et traiter le problème de l'eau de façon globale ; et pourquoi pas, une Convention citoyenne régionale.
- En Seine et Marne, une vingtaine de communes n'ont pas d'eau de qualité suffisante : une inégalité dans l'accès de tous à l'eau, qu'il faut corriger.
- Avec le projet présenté par le SEDIF, le principe « pollueur/payeur », non seulement n'est pas appliqué, mais « inversé » : les pollueurs, agriculture, industrie, sont « oubliés » : ce sera aux « buveurs d'eau » de payer ;
- Contestation par les participants du « concentrat », qui rejette ces résidus polluants dans les cours d'eau en aval... C'est un « déchet » dont on se débarrasse et qui renforce la pollution des eaux de rivière en aval ; même diluées avec l'ensemble, ces eaux de qualité relative ne devraient pas subir ce surcroît de pollution.
- Le projet du SEDIF est très énergivore en électricité, il faut plutôt rechercher des solutions plus sobres en énergie

Plusieurs réunions publiques avec FNE Ile-de-France se sont par ailleurs tenues dans la région :

<https://fne-idf.fr/communiqu%C3%A9-presse/plusieurs-associations-franciliennes-se-mobilisent-pour-une-gestion-citoyenne>

La Coordination Eau Ile-de-France, dont FNE IDF est membre, a produit aussi une synthèse critique des projets du SEDIF :

<https://eau-iledefrance.fr/apres-le-debat-quel-avenir-pour-leau-en-ile-de-france/#more-18446>

Le bilan de la campagne de débats sous l'égide de la CNDP est disponible sur son site :

https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf?utm_campaign=eauidf-newsletter-7



Stratégie agricole et alimentaire de Grand Paris Sud, un labyrinthe ?

Résumé des premiers épisodes :

Fin 2022, l'agglomération Grand Paris Sud détermine sa Stratégie agricole et alimentaire, en lien avec l'agglomération voisine Cœur d'Essonne. L'axe de sensibilisation grand public retenu par GPS est le sujet d'un accès pour tous à une alimentation de qualité et de proximité.

Mi-décembre 2022, FNE-GPS rencontre l'agglomération et le cabinet Res Publica, chargé de l'organisation de la consultation publique. Nous préconisons d'éviter les réunions « post-it » express qui ne permettent pas un débat large, mais plutôt d'impliquer au plus près les habitants, via les structures de proximité du territoire (centres, sociaux, etc.).

Le Conseil de développement de Grand Paris Sud a lui-même produit en novembre 2022 un cahier de préconisations « Changer nos pratiques et habitudes alimentaires » qui servira de trame pour les divers ateliers organisés par l'agglomération :

<https://www.grandparissud.fr/lagglomeration/en-action/codev-de-grand-paris-sud/nos-contributions-et-publications/>

La consultation

Le lancement officiel de cette concertation publique se tient le 1^{er} juin 2023 au Théâtre de Corbeil, FNE-GPS était présent. Les ateliers se sont poursuivis pendant l'été et en septembre. Une réunion publique de restitution de cette consultation, à laquelle FNE-GPS a aussi assisté, s'est tenue le 11 octobre à Savigny-le-Temple, dont on trouve (en cherchant bien) le bilan sur le site Internet de GPS :

<https://participer.grandparissud.fr/fr-FR/projects/strategie-agricole-et-alimentaire-territoriale-de-grand-paris-sud-1>

Les modalités choisies pour cette consultation ont le mérite, trop rare à notre avis, d'avoir permis d'inclure un cercle plus large d'habitants du territoire, que celui des initiés habituels de l'action de l'agglomération. Des acteurs de terrain, des familles, autour des jardins familiaux partagés, fermes urbaines, etc. ont pu s'exprimer, même si l'implication a varié dans chaque commune.

Nous constatons cependant dans la communication de l'agglomération la persistance d'un fonctionnement en « silo » de ses services : la page « portail alimentation » du site Internet de l'agglomération n'est pas à jour, elle ne possède aucun renvoi vers la restitution finale de la consultation d'octobre présentée ci-dessus ; un oubli ?

<https://www.grandparissud.fr/actualites/pour-une-alimentation-saine-et-equilibree-a-lagglo/>

Perspectives incertaines

Communication cloisonnée de l'agglomération, sans doute, mais plus largement encore, difficulté de l'agglomération à présenter de façon explicite le lien entre les différents enjeux alimentaires et agricoles du territoire. Le but déclaré de la Stratégie de l'agglomération est de développer la fonction « nourricière » de ce territoire. Il est clair que toutes les fermes urbaines, etc. n'y suffiraient pas. L'enjeu stratégique est donc ici la maîtrise du foncier agricole de l'agglomération afin de permettre une réorientation de la production agricole locale vers les besoins alimentaires de sa population.

Le projet de Schéma de cohérence territoriale (ScoT) de l'agglomération aborde ce sujet et prévoit à cet effet de réaffecter à l'activité agricole plus de 600 hectares auparavant réservés au développement urbain.

<https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/>



Mais comment attirer des projets ambitieux d'agriculture vivrière, comment convaincre et permettre l'installation d'agriculteurs prêts à se lancer, dans un territoire plutôt marqué jusqu'à présent par le développement urbain et la grande logistique ? Espérons que « l'agglomération nourricière » ne reste pas un vœu pieux et devienne enfin réalité.

Cirque naturel de l'Essonne : biodiversité en danger !

Le projet d'aménagement du Cirque naturel de l'Essonne est en décalage avec les enjeux du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Ce qui a été décidé en 2018, lors de son élaboration, ne correspond plus aux exigences d'aujourd'hui.

POURQUOI ?

Dans la phase actuelle des travaux, la construction d'une route en lacets goudronnée et l'ouverture de cheminements tous azimuts, éventrant sauvagement le coteau, bousculent des écosystèmes de plus en plus fragile. C'est un empiètement brutal d'un espace de biodiversité qui, il faut le rappeler, s'effondre en Île-de-France et qu'il aurait fallu préserver avant tout.

Le type de revêtement choisi pour ces routes et certains équipements (bitume, béton...) favorisera la surchauffe du Cirque, le ruissellement des eaux pluviales et nuira à ses écosystèmes, notamment celui des sols.

Il est désolant de constater l'imperméabilisation partielle d'un Espace Naturel Sensible (ENS) et l'emploi de matériaux non conformes à ce type d'espace, alors que le "zéro artificialisation" des sols et la renaturation en ville sont fortement préconisés pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Nous savons désormais que le développement de la flore et de la faune dépend essentiellement de la qualité et de la densité de la biodiversité des sols.

Les organismes et micro-organismes qui s'y déploient représentent 25 % des espèces animales de notre planète et jusqu'à 50 % à 75 % de la biomasse des écosystèmes terrestres. Ils sont la base de toute vie sur terre.

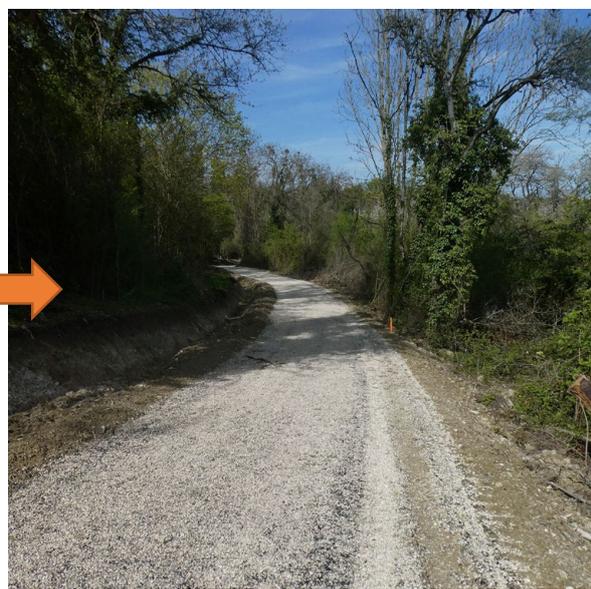
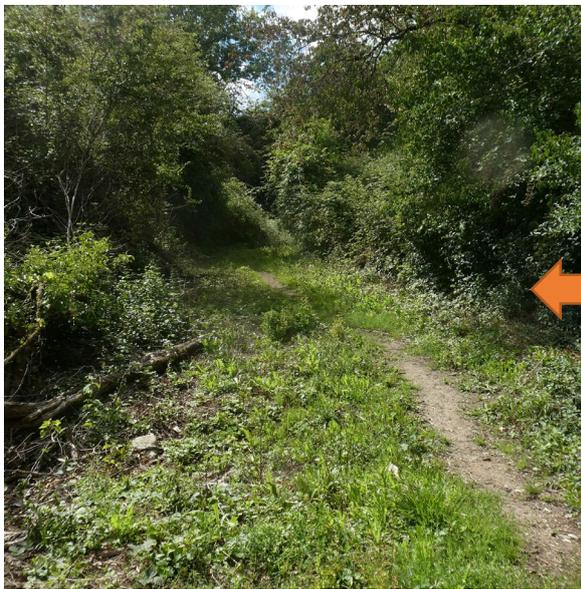
Une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant n'a pas été réalisée en amont du projet, ce qui aurait évité les erreurs manifestes qui sont apparues lors de sa mise en œuvre. Le Cirque de l'Essonne est un ensemble d'écosystèmes complexes et la circulation de l'eau en est un élément fondamental.

Il est très surprenant qu'il n'ait pas été pris en compte.

Cet aménagement n'a pas été réfléchi pour respecter l'équilibre délicat et nécessaire entre les besoins de nature du public qui fréquentera cet espace naturel et la préservation de sa biodiversité.

Nous ne pouvons que constater les dégâts et déplorer le mauvais usage de l'argent public dédié à ce projet. La préservation de la biodiversité de ce site et les conditions de son développement doivent redevenir, au cours des prochains comités de pilotage, la priorité absolue pour trouver un plus juste équilibre entre les différents usages du Cirque : biodiversité, agriculture plus vertueuse et fréquentation du public.





Plus d'informations :
Internet confluence-91.org
Contact confluence91@orange.fr

Qui sommes-nous ?

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonnes-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]. Ce collectif s'est constitué en association loi 1901, en 2022, sous le nom de FNE-GPS (France Nature Environnement – Grand Paris Sud).

Cette association a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, une voix de la société civile, citoyenne et associative, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.

Les associations membres de l'association FNE-GPS

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes- Environnement), EVERY Sud, EVERY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement), TESSA (Transition Ecologique et Sociale de Sénart et Alentours)

Contact :

gpsecocitoyen@gmail.com
<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>
<http://gpse.e-monsite.com/>



Évènement

Le 16 mars 2024 après-midi, venez nous retrouver sur la Seine à Corbeil, pour une réunion publique sur les problématiques de notre région.

Plus de détails dans le prochain numéro.
